

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration  
de METPARK - Séance du 27 juin 2024 (convocation du 14 juin 2024)**

Aujourd'hui vingt sept juin deux mille vingt quatre à 10 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Christophe DUPRAT, Mme Béatrice de FRANÇOIS, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Patrick PAPADATO, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :** M. Olivier ESCOTS à M. Patrick PAPADATO, M. Stéphane MARI à M. Christophe DUPRAT, Mme Isabelle RAMI à Mme de FRANÇOIS

**La séance est ouverte**

**AFFAIRE 2024/04/02F**

**LISTE DES CONTREVENANTS DECEDES**

Dans le cadre de la facturation des frais de destruction, la Régie fourrière émet des titres de recettes.

Le tarif applicable aux contrevenants est encadré réglementairement et fixé à 226 € pour les véhicules 4 roues motorisés et 113€ pour les 2 roues motorisés.

Sur la période de 2019 à 2024 et selon l'état des restes à recouvrer issu d'HELIOS, 44 contrevenants ont été déclarés décédés.

De ce fait et en accord avec l'agent comptable, le recouvrement de ces créances ne peut raisonnablement aboutir. La régie METPARK fourrière et l'agent comptable proposent d'annuler les créances de ces contrevenants pour la somme totale de 10 057 €.

La liste des contrevenants dont nous vous proposons l'annulation des titres de recettes est jointe à la présente délibération (annexe 1).

**Ainsi, il vous est proposé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser la Régie à annuler les titres des contrevenants décédés pour la somme de 10 057 €.**

**Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.**

**Fait et délibéré au siège social de METPARK le 27 juin 2024**

**Pour expédition conforme**

**Le Président**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Duprat', written over a horizontal line.

**Christophe DUPRAT**